



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 24 octobre 2017
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

4.4.

3^{ème} MODIFICATION DU PLU DE FROUZINS

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre octobre à seize heures, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Première Vice-Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du dix-neuf octobre deux mille dix-sept, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du dix-huit octobre deux mille dix-sept.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
BASELGA Michel FRANCES Michel	LAIGNEAU Annette URSULE Béatrice
MURETAIN	
MANDEMENT André SUTRA Jean-François	COMBRET Jean-Pierre MORINEAU Christine
SICOVAL	
ROUSSEL Jean-François	
SAVE AU TOUCH	
COTEAUX BELLEVUE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BROQUERE Gilles , représenté par M. BASELGA
FONTA Christian, représenté par M. FRANCES
LATTES Jean-Michel , représenté par Mme URSULE
SUSSET Martine , représenté par Mme LAIGNEAU

Délégués titulaires excusés

ALEGRE Raymond
ANDRE Gérard
AREVALO Henri
BAYONNE Serge
BIASOTTO Franck
BOISSON Dominique
BOLZAN Jean-Jacques
CALVET Brigitte
CARLES Joseph
CHOLLET François
COLL Jean-Louis
COQUART Dominique
COSTES Bruno
DELPECH Patrick
DELSOL Alain
DESCLAUX Edmond
DOITTAU Véronique
DUCERT Claude

ESCOULA Louis
FAURE Dominique
FOREST Laurent
GRENIER Maurice
GRIMAUD Robert
HAJIJE Samir
LABORDE Pascale
LAFON Arnaud
LATTARD Pierre
LOZANO Guy
MALNOUE Philippe
MARIN Claude
MARIN Pierre
MEDINA Robert
MIRC Stéphane
MOLINA Jean-Louis
MONTI Jean-Charles
MORERE André

MOUDENC Jean-Luc
OBERTI Jacques
PACE Alain
PERE Marc
PLANTADE Philippe
RAYNAL Claude
ROUGÉ Michel
RUSSO Ida
SANCÉ Bernard
SANCHEZ Francis
SAVIGNY Thierry
SERE Elisabeth
SERP Bertrand
SIMON Michel
SUSIGAN Alain
TABORSKI Catherine
TOUTUT-PICARD Elisabeth
TRAVAL-MICHELET Karine

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BOLET Gérard
DUQUESNOY Bernard
GARCIA Mireille

MAZEAU Jacques
MOGICATO Bruno
SERIEYS Alain
SERNIGUET Hervé

SIMEON Jean-Jacques
SOURZAC Jean-Gervais

Nombre de délégués	En exercice : 66	Présents : 9	Votants : 13
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 13

Par courrier en date du 12 avril 2017, la commune de Frouzins a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions de l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, son projet de modification du Plan Local d'Urbanisme avant enquête publique.

La commune est située, pour sa partie urbanisée, en territoire de Ville intense du SCoT.

Ce projet a pour objet :

- En zone UA du centre-ville, la poursuite du renforcement de la nouvelle centralité par la création d'un secteur UAc (1.2 hectare), accompagné d'une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP), où l'accueil d'environ 165 logements, dont 30 % de Logements locatifs sociaux (LLS), est prévu.

Ce secteur UAc, à vocation d'habitat, d'équipements et de services, identifié comme territoire d'intensification au SCoT, est inclus dans un périmètre de servitude de projet communal de renouvellement urbain (7 hectares), dont l'objectif est de conforter la centralité villageoise autour de la Mairie.

Si les dispositions relatives aux densités permises pour ce projet ne peuvent être évaluées de manière significative, à l'échelle de l'OAP, le SMEAT relève qu'au regard du SCoT, où la densité moyenne recommandée pour ce territoire est de 35 logements à l'hectare, ces dispositions mériteraient d'être mieux explicitées, à l'échelle de la mise en œuvre du projet de nouvelle centralité élargie.

- La correction d'erreurs matérielles ;

- De petites modifications graphiques

qui n'appellent pas d'observation, au regard du SCoT.

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide :**

Article 1 :

D'émettre un avis favorable au projet de modification du PLU de la commune de Frouzins, en invitant la commune, lors de la poursuite de la mise en œuvre de son projet de renouvellement du cœur de ville, à mieux expliciter les dispositions relatives aux densités, en compatibilité avec celles recommandées par le SCoT ;

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Frouzins et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 30 octobre 2017.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC